



## DECLARATION DE CONFORMITE CE

### Le fabricant,

DAVIDTS LIGHTING sprl - chaussée de Waterloo, 850-854 - B-1180 Bruxelles – Belgique  
www.davidts.com - info@davidts.com  
représenté par son gérant, M. Stéphane DAVIDTS,

**atteste que cette déclaration de conformité CE est délivrée sous sa seule responsabilité et qu'elle appartient au luminaire décrit ci-après :**

- référence : **HILIGHT 2**
- code de fabrication numéro : **6025**
- groupe de la *Lighting Collection* : **Spots à poser,**

### déclare que ce luminaire

- est conçu en classe II,
- est prévu pour être équipé d'une ampoule de type GU5.3, MAXIMUM 50W, 12V/240V,
- est construit avec des composants électriques conformes aux normes européennes en vigueur, et plus particulièrement :
  - la douille GU5.3, référence STUCCHI 224/C8/TF FEP,
  - le câble téflon 1x0,75mm<sup>2</sup>,
  - le transformateur à la fiche, référence COMELIT 12V/230V – 50W,
  - le câble double isolation PVC 2x0,50mm<sup>2</sup> H03 VVH 2F,
  - l'interrupteur deux positions,
  - les connexions intérieures,
  - les passe-fils nylon, silicone, téflon ou PVC,
- est décrit plus complètement (photos, dessin et données techniques) sur notre site internet,
- est livré avec une notice de montage, d'entretien et des conseils de sécurité, disponible sur notre site internet,
- est certifié conforme aux dispositions des directives européennes et plus précisément avec
  - **La Directive 2014/35/UE** - Matériel électrique,
  - **La Directive 2014/30/UE** - Compatibilité électromagnétique,
- est conçu et fabriqué exclusivement en nos ateliers situés à Bruxelles dans le respect des normes européennes de qualité et des normes de sécurité électrique et plus précisément en accord avec
  - **Les Normes EN-60.598** - Luminaires.

### en conclusion,

notre luminaire est totalement apte à porter le marquage « CE ».

**Pour Davidts Lighting sprl, son gérant M. Stéphane Davidts**

Fait à Bruxelles, le 15 septembre 2002, date de la mise sur le marché de ce luminaire.